Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 056-225600014-20261022-DGAR_DPL26_18D-AR

MORBIHAN

Publié en ligne le 26/10/2026

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES

DIRECTION DU PATRIMOINE ET DE LA LOGISTIQUE

DGAR_DPL26_18D

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu les articles L. 3211-1 et L. 3211-2 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.2211-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu la délibération du conseil départemental du 1er juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental du Morbihan,

Vu la délibération du conseil départemental du 17 mars 2023 chargeant le président du conseil départemental, pour la durée de son mandat, de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

Considérant que l'Association des Maires et Présidents d'EPCI du Morbihan recherche des locaux pour abriter son équipe administrative et a donc sollicité le département du Morbihan quant à ses disponibilités immobilières,

Considérant qu'un espace de bureaux s'est libéré dans les locaux de l'ancienne conciergerie à l'entrée du site de l'hôtel du département, qui représente un espace de 72,16 m²,

Considérant l'intérêt économique pour le département de percevoir une redevance sur ces locaux départementaux ;

DÉCIDE :

Article 1 –

D'autoriser la mise à disposition d'un ensemble de bureaux de 72,16 m², situés à l'entrée du site de l'hôtel du département (dite ancienne conciergerie), au profit de l'AMF 56, pour une durée de 3 ans renouvelable, à compter du 1er novembre 2026, et moyennant une redevance annuelle révisable de 7 937.60 €, charges en sus.

Article 2 –

M. le directeur général des services et M. le directeur général adjoint des ressources sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

Vannes, le 22 octobre 2026

Le Président du Conseil départemental

David LAPPARTIENT